

## COURS THEORIQUES

Dans le cadre de votre formation, vous devrez suivre au moins 1 cours théorique en présence d'un enseignant.

Le cours a une durée d'une heure.

Ces cours sont collectifs et dispensés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Vous aborderez les grandes thématiques de la sécurité routière, (alcool, vitesse, stupéfiants,...).

(Possibilité de suggérer un thème à travailler.).

Vous pouvez prendre RDV auprès du secrétariat pour participer aux cours théorique sur les horaires d'ouverture du bureau (Cf tableau ci-dessous).

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaire.

L'équipe pédagogique.

Horaires des cours de code et des bureaux (en accès libre et illimité)						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ANNECY	9h-12h et 14h-18h	8h-19h	9h-12h et 13h30-18h30	8h-19h	8h-19h	8h-12h et 13h-16h
RUMILLY	12h30-19h	8h-19h	8h-19h	9h-12h30 et 13h-19h	8h-19h	8h-12h30

Horaires des cours théoriques sur la sécurité routière (sur inscription, en présence d'un moniteur)						
Thématiques à définir avec le moniteur au moment du cours : alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité, les distracteurs...						
ANNECY	Cours tous les 1 <sup>ers</sup> mercredi du mois	De 13h30 à 14h30		Cours tous les derniers lundi du mois	De 14h30 à 15h30	Disponibilité à demander au secrétariat.
RUMILLY	Cours tous les 1 <sup>ers</sup> mercredi du mois	De 14h30 à 15h30	ou	De 15h30 à 16h30.	Disponibilité à demander au secrétariat.	